

MAIRIE
D'
ASCROS



06260 ASCROS

☎04.93.05.84.21
Télécopie:
04.93.05.68.24

ASCROS, le 15/04/2017

Compte-rendu de la Réunion en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal
du 8 Avril 2017

Président : Vincent GIOBERGIA.

Elus présents : ANGELIN René, BASSI-CARLIN Colette avec procuration à GIOBERGIA Vincent, BECCARIA Yann avec procuration à GIOVANNESCHI Christiane, BLAIN Michel avec procuration à RAYBAUD Alain, DILMI Henri avec procuration à SGARRONI Alain, GIOBERGIA Vincent, GIOVANNESCHI Christiane, HAMES Nicole, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain.

Secrétaire de séance : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====
Ordre du Jour : Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2016 ; Budgets communaux 2017 ; Vote des taux d'imposition 2018 ; Ecole d'Ascros, et RPI ; Epicerie communale ; Appartements communaux ; Emplois communaux ; Bar/Restaurant communal sur la Place du Village ; Bibliothèque/Médiathèque municipale d'Ascros, et Association Ascrothèque ; CCAA : adhésion au SMIAGE ; Taxis communaux : nouvelle demande ; Requête de l'Association ascrossoise « Pôle Sports-Loisirs » ; Requête de M. HIRTH Pierre ; Requête de M. RAYBAUD Alain ; Requête de M. et Mme RAYBAUD Francis ; Requête de M. Dominique LAURENT ; Requête de M. REY Philippe ; Projets communaux : Jardin d'enfants, ... ; Commission urbanisme - requêtes et rendus ; Réserve communale de sécurité civile ; Site internet d'Ascros ; Bassin d'eau potable d'Ascros et SIVOM de Rourebel ; Assainissement - station d'épuration et 2^{ème} tranche de Sainte-Anne ; Voiries communales 2016 et 2017 ; CATNAT 2016 ; Ferme Thérapeutique d'Ascros, et Association partenaire ISATIS ; Divers.
=====

0) Ouverture de la séance à 14 heures 30 :

Ouverture de la séance par Mr Le Maire, avec un Bonjour de Mr Le Maire à toute la nombreuse Assemblée présente.

Mme Nicole HAMES a été nommée à l'unanimité, Secrétaire de séance.

1) Adoption du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, en date du 10/12/16 :

Approuvé à l'unanimité

2) Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2016 :

Monsieur le Maire, après avoir présenté au conseil municipal tous les Comptes de Gestion et Comptes Administratifs de l'année 2016, a fourni toutes les explications nécessaires à la totale compréhension de la saine gestion de la commune d'ASCROS.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

→ **APPROUVE** les Comptes de Gestion 2016 présentés par Monsieur le Percepteur de Puget-Théniers,

→ **APPROUVE** les Comptes Administratifs 2016 (M14, M49, et CCAS) en totale concordance avec les Comptes de Gestion de Monsieur le Percepteur de Puget-Théniers, de la manière suivante :

CA Budget Communal (M14) : Exécution du Budget = Dépenses 691 507,30 euros ; Recettes 994 098,52 euros. Total cumulé = Dépenses 1 064 179,13 euros ; Recettes 1 309 672, 00 euros.

CA Service de l'Assainissement (M49) : Exécution de Budget = Dépenses 0 ; Recettes 160 773, 59 euros. Total cumulé = Dépenses 480 976, 56 euros ; Recettes 518 140,38 euros dont solde d'exécution = 37 163,82 euros.

CA du CCAS (par les membres du CCAS) : Dépenses 6486,44 euros ; Recettes 9 168,00 euros.

→ **DECIDE** de donner pleins pouvoirs à M. Le Maire pour continuer à bien gérer la commune avec les 3 budgets « CA » mentionnés ci-dessus, en collaboration avec le Percepteur de Puget-Théniers.

Vote : Pour, à l'unanimité (M14, M49, et CCAS).

3) Budgets communaux 2017 :

Monsieur le Maire, après avoir présenté au conseil municipal tous les projets de Budgets Primitifs pour l'année 2017 (M14, M49, et CCAS), a fourni toutes les explications nécessaires à toute la compréhension de la saine gestion de la commune d'ASCROS.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

→ **APPROUVE** les Budgets Primitifs 2017 qui lui sont présentés comme suit :

BP Budget Communal (M14) : Excédent de fonctionnement à +128 880,92 Euros pour la cinquième année consécutive ; Equilibre d'investissement à 1 127 519,89 euros.

BP Service de l'Assainissement (M49) : Excédent de fonctionnement de +19 749,58 Euros ; Investissement : Budget excédentaire de +21 264,08 euros.

BP du CCAS (membres du CCAS) : Dépenses de Fonctionnement 6500,00 euros ; recettes de Fonctionnement 6931,23 euros avec un excédent de 431,23 euros.

→ **DECIDE** de donner pleins pouvoirs à M. Le Maire pour gérer la commune avec les 3 Budgets Primitifs 2017, tels que mentionnés ci-dessus, en collaboration avec le Percepteur de Puget-Théniers.

Vote : Pour, à l'unanimité (M14, M49, et CCAS).

4) Vote des taux d'imposition 2018 :

Taux inchangés pour l'année 2018 : pas d'augmentation d'impôts.
Taxe d'habitation : 12,35% ;
Taxe sur le Foncier bâti : 7,55 % ;
Taxe sur le Foncier non bâti : 29,97 % ;
Contribution Foncière aux entreprises : 17,50 %.

Vote : Pour, à l'unanimité

5) Ecole d'ASCROS, et RPI :

-Cartes postales reçues de la part des enfants lors de leur séjour au ski à VALBERG et la classe découverte à LA SEYNE LES ALPES.
-Bel article diffusé dans Nice-Matin à l'occasion de la galette des rois offerte par Madame Huguette JUGLARIS.
-Les écoles rencontrent des difficultés avec les services de l'Etat concernant la pérennité du RPI.
-Demande de subvention pour la sortie Cirque à PEÏRA CAVA du 2 au 5 Mai 2017 pour les écoles d'ASCROS, LA PENNE et SAINT ANTONIN, participation pour chacune des communes : 400,00 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

Demande de devis à la CCAA pour changer les dalles de jeux de la cour d'école.

6) Epicerie communale :

-Courrier fait à Monsieur Joël PERRET, Président de l'Association LE FOUR A PAIN D'ASCROS, pour savoir si l'association existe toujours. Réponse du Président : l'association est toujours en exploitation.
-Une réunion du Bureau de l'association est prévue en présence de Monsieur le Maire.
-Prévoir de dissocier les compteurs d'eau Epicerie communale et Institut de Beauté L'IN BEAUTE.
-Passage du camion ambulant Epicerie D'AQUI D'AIA sur la commune d'ASCROS, la priorité reste à l'épicerie du village.

7) Appartements communaux :

-L'achat du studio IBERTI, sur la Place du Village, se finalise par la rédaction de l'acte administratif par les services du Conseil Départemental.
-Demande de subvention à la Région PACA, dans le cadre du FRAT pour l'achat dans le cadre d'un gîte communal.

8) Emplois communaux :

Demande de Madame BENZONI pour un poste sur la commune, mais n'étant éligible à seulement 20 % pour un emploi aidé, la commune ne peut le supporter financièrement.

9) Bar/Restaurant communal, sur la Place du Village :

-L'ouverture est prévue fin juin 2017.
-Plusieurs modifications ont été réalisées, en particulier l'insonorisation complète du WC.
-Une réunion des copropriétaires est à prévoir.
-L'évacuation de l'air par le studio communal au-dessus du restaurant puis en façade permet de conserver l'évacuation de la cheminée en ne créant aucune nuisances.
-l'ouverture de la fenêtre en façade a été faite de manière

règlementaire, mais il a été omis de demander l'accord du Syndic.
-Le balcon de Monsieur Robert HIRTH est vétuste et le risque de chute de morceaux de ciment sur la terrasse du restaurant est préoccupant.

-Le 21 avril 2017 ENEDIS réalise des travaux sur le bâtiment et interrompra la circulation sur la montée de la Bourgade toute la journée, un arrêté municipal le notifiera à la population.

-Courrier RAR reçu de Monsieur Charles PACCINO concernant la présidence du Syndic par la Mairie et suite à un article paru dans NICE-MATIN diffusant une information erronée.

-Réunion avec Monsieur Joseph CARUSO juste avant la Conseil Municipal du 08/04/17 concernant son engagement dans la gérance du restaurant : réflexion jusqu'au 8 mai 2017.

10) Bibliothèque/Médiathèque municipale d'ASCROS, et Association Ascrothèque :

-Il manque des livres à la Bibliothèque : anciens et nouveaux reçus avec le Bibliobus. Désormais, une seule clé sera gardée à la Mairie. Il faut reformuler l'affichage concernant ces pertes.

-Pendant la saison printemps-été, il est proposé de remettre le catéchisme à la sacristie.

11) CCAA : adhésion au SMIAGE :

Délibération prise lors du Conseil Municipal du 10 décembre 2016.

12) Taxis communaux → nouvelle demande :

Nouvelle demande d'autorisation de stationnement de Monsieur Mohamed BOUZERGAN. Il sera inscrit en liste d'attente selon la réglementation.

13) Requête de l'Association ascrossoise « Pôle Sports-Loisirs » :

L'association « POLE SPORTS LOISIRS », présidée par Madame Colette BASSI, demande à utiliser le Four communal lors des animations culinaires, une fois par mois.

Une demande sera formulée auprès de Monsieur Joël PERRET, Président de l'association « LE FOUR A PAIN D'ASCROS ».

Le « POLE SPORTS LOISIRS » demande également de pouvoir disposer de la salle de la Mairie tous les premiers samedis de chaque mois et une utilisation supplémentaire de manière ponctuelle.

14) Requête de M. HIRTH Pierre :

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de M. Pierre HIRTH par lequel il demande le nettoyage des parcelles C 527, 528 et 529 appartenant à des propriétaires privés.

Réponse favorable avec du bénévolat à définir.

15) Requête de M. RAYBAUD Alain :

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de M. RAYBAUD Alain par lequel il demande à acquérir deux concessions, de 4 places, côte à côte, au Cimetière d'ASCROS.

Vote : Pour, à l'unanimité

16) Requête de M. et Mme RAYBAUD Francis :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la requête orale de M. et Mme RAYBAUD Francis par laquelle ils demandent l'abattage d'un platane qui abîme le mur soutenant la route départementale. Renseignement à prendre auprès de SDA CIANS VAR pour savoir à qui incombe cet abattage.

17) Requête de M. Dominique LAURENT :

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de M. Dominique LAURENT par lequel il demande la possibilité de pratiquer le parapente en décollant sur la commune d'ASCROS, sur les parcelles les mieux adaptées et en passant une convention avec la Municipalité.

Réponse favorable, rechercher les propriétaires des parcelles concernées.

18) Requête de M. REY Philippe :

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de M. Olivier BOROT - Responsable de la SDA CIANS-VAR à Guillaumes -, par lequel il demande à M. Philippe REY de rétablir les accotements d'accès en bordure de la RD27.

19) Projets communaux → Jardin d'enfants, ... :

Elagage des platanes :

Elagage de 24 platanes, 2 tilleuls et 1 marronnier.

3 devis demandés : JARDIN MOLINARI étant le moins disant est retenu avec un devis complémentaire à demander.

Renseignements à prendre auprès de SDA CIANS VAR concernant les arbres des hameaux hors agglomération.

Vote : Pour, à l'unanimité

Jardin d'enfants :

Coût : 7572 euros.

Dotation de l'Etat à venir.

Inutile de déposer une Déclaration de Travaux.

Restauration et Sécurisation du Château (GRIMALDI) :

2^{ème} tranche de la Restauration, sécurisation et Embellissement des Ruines du Château pour un montant de 24 000,00 euros HT soit 28 000,00 euros TTC ;

Parcours pédagogique avec Table d'Orientation pour 1 145,00 euros sans TVA.

Montant total de l'opération : 31 345,00 euros HT soit 36 145,00 euros TTC subventionné par la Région PACA et le Conseil Départemental.

Vote : Pour, à l'unanimité

Restauration des 2 tableaux de l'Eglise Saint Véran et acquisition d'un tableau pour la Chapelle Sainte Baume :

Restauration des tableaux de l'Eglise confiée Madame Catherine SALET, artiste peintre spécialisée dans la restauration, pour un montant de 4500,00 euros sans TVA.

Achat d'une dizaine de lithographies à Mademoiselle Céline PELLEGRINO, 50 euros l'une, pour lui payer une partie de son tableau de la Chapelle Saint Baume, en co-financement avec les autres communes TOUDON, PIERREFEU et REVEST LES ROCHES.

Le subventionnement maximum est demandé à la Région PACA.

Vote : Pour, à l'unanimité

Fondation du patrimoine :

Renouvellement de cotisation pour 2017.

Formation « mur en pierres sèches » :

Journée du 26 août 20147 à 8 heures.

Proposer à l'association ISATIS de venir participer.

Un affichage sera fait.

Jardins solidaires :

En cours de finalisation.

Tri sélectif :

Pose de colonnes semi-enterrées : compliqué sur la commune.

Pas de modification pour l'instant, sur le village.

Continuation avec l'abri à containers du village existant car les containers seront sur des caissons à roulettes.
Suppression des points de ramassage des quartiers Sainte Anne et Les Chals.

Noms des rues :

-Demander à Monsieur Laurent GENEST, PROVENCE SIGNALISATION, le plan définitif pour l'organisation de la pose des plaques.
Courriers d'information pour le changement des plaques, aux propriétaires concernés ainsi qu'une demande d'autorisation de pose pour les nouvelles plaques.

-Compléter le panneau d'information en notant la présence de l'Institut L'IN BEAUTE et faire le point.

Etanchéité Ecole / Parvis de la Mairie :

Convention de partage de frais entre la commune d'ASCROS et la CCAA : 50 % = 6383,85 euros chacune.

Vote : Pour, à l'unanimité

Mission Architecte :

Missionner l'architecte qui sera chargé de la réhabilitation de l'immeuble communal de la Place du Château.

Madame Agnès CAMAGNE - LES ARCHI PARTENAIRES - est désignée pour cette mission.

Vote : Pour, à l'unanimité

20) Commission urbanisme → requêtes et rendus :

-Dossier PC / Ludovic GASTAUD :

Accord de principe concernant la dérogation motivée de Monsieur le Maire, selon toutes les autorisations privées du voisinage immédiat.

-Dossier Alain RAYBAUD (acquisition REBOURG) :

Demande l'achat de la partie terrasse devant la maison (partie communale) ; demande estimation aux services des Domaines.

-Dossier Christiane GIOVANNESCHI :

Réponse favorable sur le principe, avec une clause de non-constructibilité (sur la partie concernée).

-Dossier Myriam GASTAUD :

Documents du géomètre.

-Dossier URBA URIS :

Raccordement obligatoire, en cas de vente, pour les propriétaires situés proche du réseau collectif et contrôle et mise aux normes pour les installations d'assainissement non collectif.

Vote : Pour, à l'unanimité

Dossier Façades :

Affichage pour information des aides proposées à tous les propriétaires intéressés.

La commune d'ASCROS accorde une subvention supplémentaire de 5 % des travaux avec un montant plafonné.

21) Réserve communale de sécurité civile :

Désignation d'un référent de Sécurité Civile : Monsieur Henri DILMI, Conseiller Municipal a été désigné afin d'organiser et diriger l'action de la Réserve Communale de Sécurité Civile. Il reçoit délégation afin de signer avec chacun des réservistes l'acte d'engagement à la Réserve.

Vote : Pour, à l'unanimité

22) Site internet d'ASCROS : www.ascros.fr

Site créé par Madame Brigitte MASSEBIAUX, fonctionnel et bien

actualisé.

Il est demandé à tous les artisans et commerçants de la commune d'ASCROS de faire parvenir leur coordonnées complètes à la Mairie pour une mise en ligne sur le site officiel.

A noter : le village d'ASCROS est en zone de revitalisation (ZRR) pour une durée de 6 ans.

23) Bassin d'eau potable d'ASCROS et SIVOM de Rourebel :

Dans le cadre de la Loi NOTRE, certaines compétences sont transférées.

Acquisition par la commune d'ASCROS de la parcelle C 328 pour 200 m² d'emprise au sol afin que les services du SIVOM de ROUREBEL construisent un bassin d'eau potable de 200 m³.

Vote : Pour, à l'unanimité

24) Assainissement - station d'épuration au Village (Fuont Basse) et 2^{ème} tranche de Sainte-Anne :

Le sujet a été traité lors de la présentation du Budget Primitif 2017 : toutes les autorisations ayant été signées, les travaux vont enfin pouvoir commencer.

25) Voiries communales 2016 et 2017 :

En attente de réponse de la part de la CCAA.

26) CATNAT 2016 :

Dossier complet présenté en Commission Interministérielle. En cours. En attente de réponse des Services de l'Etat.

27) Ferme Thérapeutique d'ASCROS et Association partenaire ISATIS :

Travaux Dommage Ouvrage en cours et attente de percevoir l'indemnité accordée et perte d'exploitation de la structure à chiffrer.

28) Divers :

Requête de Madame Dorothee VALTIER :

Demande l'électrification au Quartier VE CHAMP LONG.

Dossier à présenter auprès du SDEG par la Mairie d'ASCROS.

L'autofinancement sera supporté par Madame Dorothee VALTIER, comme pour le dossier du Quartier La Combe avec M. et Mme Yves JUGLARIS.

SDIS :

Gestion des Hydrants : à voir avec les services du SIVOM.

Association française des Slérosés en plaque (AFSEP) :

Demande de subvention.

Subvention accordée : 50,00 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

Association des Anciens combattants de ROQUESTERON :

Demande de subvention.

Subvention accordée : 50,00 euros

Vote : Pour, à l'unanimité

Métropole :

Transfert de compétence SDEG / AODE

Retrait de la Métropole du SDEG en juillet 2018.

Permanence AXA :

La compagnie d'assurance AXA propose aux communes une permanence afin d'informer la population concernant leur tarif préférentiel pour les commerçants et les séniors.

Randonnée cyclo touristique : Tour Cyclo Touristique des Alpes-Maritimes du Samedi 29 avril 2017 au lundi 1^{er} mai 2017.

Chiens de protection des troupeaux : réunion prévue le samedi 13 mai 2017 à PUGET-THENIERS avec l'association des Communes Pastorales de la Région PACA.

Camion poissonnerie et crustacés :

Possibilité de passage sur la commune.

Avis favorable et établir une cotisation avec la Régie.

Subventions :

-Société de chasse d'ASCROS : en instruction au Conseil Départemental.

-Déneigement communal : 2609,00 euros accordé par le Conseil Départemental.

1^{er} Salon des Maires :

22 Septembre 2017 à MANDELIEU.

Parc Naturel régional : Institut d'Etudes Occitanes collabore avec le PNR et les communes du parc pour la défense de la langue et la culture occitane.

Demande de pose de portes battantes au WC Public Hommes : à définir.

Demande l'installation d'un panneau d'information au quartier GHES : voir pour un devis.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 19 heures 15, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

M. Le Maire,
Vincent GIOBERGIA

